

ANDRÉ MONTOCCHIO, PRÉSIDENT DE LA CAVAMAC

« La réforme des retraites n'aura pas d'effets sur l'équilibre financier de la Cavamac »

Fin mars, André Montocchio a pris la présidence de la Cavamac, la caisse de retraite complémentaire ⁽¹⁾ des agents généraux. Il revient sur l'impact de la réforme des retraites pour les agents et liste ses points de vigilance.

L'Argus de l'assurance

Pourquoi avez-vous souhaité prendre la présidence de la Cavamac ?

André Montocchio J'ai toujours eu à cœur d'accorder du temps à la profession. Je suis agent général du réseau Axa Prévoyance et Patrimoine depuis dix-huit ans. Je suis également administrateur de la Cavamac depuis sept ans et j'en suis devenu vice-président l'année dernière. En plus de cela, je siége à la chambre régionale d'Agéa Île-de-France où nous animons le réseau d'agents généraux sur le terrain. Je suis très engagé dans ma profession, c'est pourquoi j'ai accepté la présidence de la Cavamac, car l'enjeu de la retraite est un sujet d'actualité d'importance majeure.

Les réserves de la Cavamac sont-elles suffisantes compte tenu du déséquilibre entre actifs et allocataires ?

A. M. La Cavamac dispose actuellement de réserves pour les quarante prochaines années selon des hypothèses de travail prudentes, ce qui est très bien, mais cela nécessite

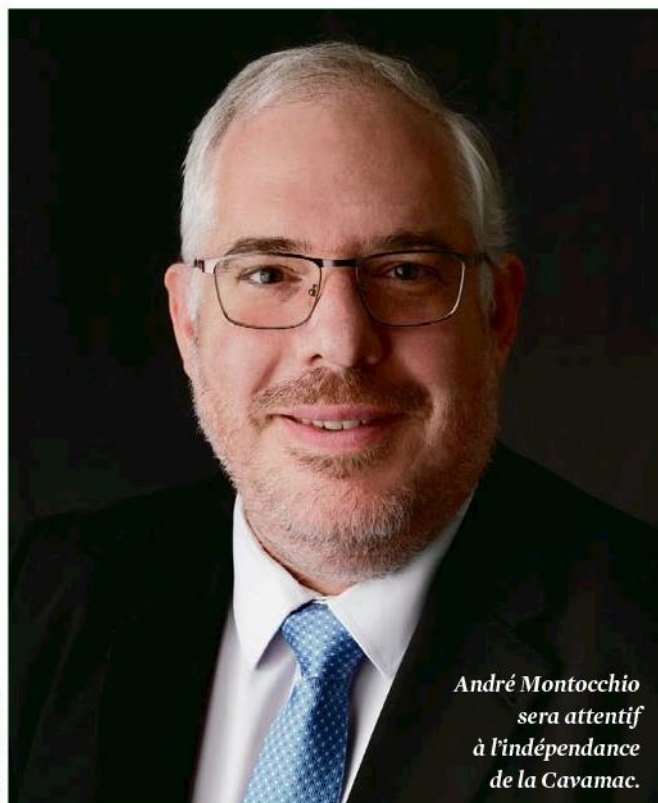
une attention constante et des ajustements réguliers. En tant que caisse de retraite, nous devons faire face à des paramètres conjoncturels et structurels en constante évolution. Par exemple, l'espérance de vie qui a fortement augmenté ces dernières années est une don-

née importante à prendre en compte si nous voulons garantir la viabilité de notre régime. Les réserves constituées ces dernières années participent à l'équilibre du régime, elles sont placées à long terme avec un certain niveau de risque qui apporte un supplément impor-

tant de rendement depuis de nombreuses années. C'est un vrai jeu d'équilibriste d'arriver à maîtriser les risques et faire fructifier les réserves afin de garantir la pérennité du régime. Notre objectif est de garantir l'équité intergénérationnelle du système par répartition. Les actifs d'aujourd'hui financent les pensions des retraités d'aujourd'hui. Nous devons donc trouver un équilibre, étant donné que nous avons 12 000 actifs pour environ 28 000 allocataires.

Il y a presque deux ans, les compagnies ont remis en cause leur participation au financement de la retraite des agents généraux. Qu'en est-il aujourd'hui ?

A. M. La participation des compagnies d'assurance reste un des piliers de notre régime. Elles ont été présentes dès la création du régime et ont su augmenter leur participa-



André Montocchio sera attentif à l'indépendance de la Cavamac.

1,35 Md€

LE MONTANT DES RÉSERVES de la Cavamac à fin 2020

tion quand le régime en avait besoin. Elles jouent donc un rôle clé. Leur contribution représente environ 30% des cotisations du régime, les compagnies versant pour chaque agent une contribution de 2,5% pour ses droits à la retraite. Cette contribution donne lieu à des négociations régulières entre Agéa et France Assureurs. Nous intervenons auprès d'Agéa en apportant aux négociateurs une expertise démographique et financière de notre régime.

Comment la réforme des retraites de 2023 impacte-t-elle la Cavamac ?

A. M. La réforme n'aura pas d'effets sur l'équilibre financier du régime complémentaire. Les agents ne pourront plus demander leur retraite à partir de 62 ans, mais à compter de 64 ans. Ils partiront avec des retraites plus importantes et une décote moindre – celle-ci étant uniquement en fonction de l'âge – pour ceux qui partent avant l'âge du taux plein de 67 ans. Les règles qui s'appliquent pour le régime de base sont un peu différentes, ce sont les mêmes que celles des salariés. Même si la réforme des retraites de 2023 ne va pas nous impacter énormément, nous devons néanmoins adapter les statuts du régime complémentaire à partir de septembre. En l'état de notre réflexion, qui devra être discutée avec notre tutelle, la direction de la Sécurité sociale, il y a l'adaptation des carrières

longues à notre régime, l'âge de la bascule de l'invalidité à la retraite (aujourd'hui 62 ans), mais aussi les règles du cumul emploi-retraite et la retraite progressive ouverte aux libéraux. Ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons un taux plein qui est fixé à 67 ans et qui le restera. L'âge moyen d'entrée dans la profession est actuellement de 39 ans, et l'âge de départ à la retraite est de 64 ans et demi pour un agent.

Quels sont vos points de vigilance ?

A. M. Un des points de vigilance porte sur la gestion autonome de nos réserves. Nous nous devons d'être attentifs à ce que des mesures présentées comme des simplifications réglementaires ne soient en réalité des remises en cause de l'indépendance de la caisse. À cet égard, le rejet catégorique de l'Agirc-Arrco d'un recouvrement centralisé sur les Urssaf est très intéressant. Nous sommes attentifs aussi à parfaire nos services. Notre caisse fonctionne bien, 86% de nos affiliés se disant satisfaits ou très satisfaits. Cependant, nous souhaitons encore améliorer ce taux. Comme les autres caisses, nous avons cherché à accélérer la digitalisation de nos échanges avec les adhérents. Ainsi, moins de 10% des liquidations de retraites sont désormais effectuées par courrier, la plupart étant réalisées par voie électronique. Nous souhaitons renforcer cette digitalisation, car cela permet une meilleure réactivité.

● PROPOS RECUEILLIS PAR BENJAMIN CHABRIER

1. La Cavamac gère aussi la retraite de base des agents généraux pour le compte de la CNAVPL.

64,6 ans

L'ÂGE MOYEN de départ à la retraite d'un agent général

L'ARGUS DE L'ASSURANCE



MOTO - SCOOTER - QUAD

DES SOLUTIONS D'ASSURANCE ADAPTÉES AUX BESOINS DE TOUS LES MOTARDS



TESTEZ NOS TARIFS SUR XENASSUR.FR

Votre code partenaire en **moins de 24 h**

XENASSUR – Siège Social : 2, rue Miguel de Cervantès - 33700 Mérignac - SAS au capital de 500 000 € - RCS BORDEAUX B 493 147 961 - N° ORIAS 07 008 690 (orias.fr) - Courtier en assurances soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4 place de Budapest - CS92459 - 75436 Paris Cedex 09. Compagnie souscriptrice L'Équité - Garantie Assistance souscrite auprès d'Europ Assistance.